



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET : Désignation d'un représentant au sein de l'Agence de l'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 36/2026**

**Nomenclature : 5.3.5**

**Domaine : Aménagement**

**Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL**

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°69/2014 relative à la convention cadre d'adhésion à l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise),

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales de mars 2026, chacune des collectivités membre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est tenue de désigner un représentant élu de sa collectivité afin que celle-ci soit représentée à l'Assemblée Générale de L'AURG.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner M. Patrick ROUSSET, titulaire.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE M. Patrick ROUSSET, titulaire, représentant de la commune au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Majorité**

**25 voix POUR**

**04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)**

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/21/2026

Date de retrait: 7/06/2026